

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

BURKINA

Compaoré livre les paysans ouest-africains à Monsanto...



Avec le cheval de Troie de l'industrie cotonnière, les industries biotechs mènent une offensive massive pour imposer les OGM en Afrique de l'Ouest. Etat des lieux et des complicités. Lire page 10 et 11.

EDITO

Double Bind

Le ministre français de l'Intérieur Claude Guéant, après Charles Pasqua naguère, après François Baroin alors qu'il était ministre des DOM-TOM, ressent un prurit concernant le code de la nationalité. Cette fois il s'est attaqué à la double nationalité...

Suite page 3

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE

Tchad : la France ferme toujours les yeux

– France Rwanda : St Exupéry relaxé –

– Wade père et fils au tapis - Une célérité suspecte

→ P. 1 & 3 EDITO Double Bind

→ P. 4 FRANCE La vérité selon Malika

Inventions statistiques, raccourcis nauséabonds, Claude Guéant ne recule devant rien pour stigmatiser les Français issus de l'immigration du Sud : celle à peau noire ou de religion musulmane.

→ P. 5 Bouygues & Bouygues

→ P. 6 Le paradis sous terre

L'industrie extractive mondiale et le havre canadien des minières françaises.

→ P. 7 Areva, vierge de tout soupçon

Plusieurs députés français réclament une enquête sur l'affaire Areva après les révélations sur l'immatriculation d'une de ses filiales minières dans un paradis fiscal notoire, les îles Vierges britanniques

→ P. 8 FRANCE Longuet pour une plus grande impunité des militaires français ?

La lettre de mission confiée à l'avocat Gérard Michel par le ministère de la Défense pour une étude sur la "judiciarisation des conflits" est inquiétante puisqu'elle préfigure peut-être la création d'un régime d'impunité pour les militaires français.

→ P. 8 France Une « puissance intéressée » à l'ONU

La France squatte le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU et consolide le rôle crucial de Paris dans les interventions des Nations unies en Afrique.

→ P. 9 FRANCE Des affaires retardées ?

La fermeture prochaine du Tribunal aux armées de Paris risque de ralentir l'instruction d'affaires sensibles concernant le Rwanda

→ P. 10&11 BURKINA FASO Compaoré livre les paysans ouest-africains à Monsanto

Avec le Burkina et son industrie cotonnière comme cheval de Troie, les industries biotechs mènent une offensive massive pour imposer les OGM en Afrique de l'Ouest.

→ P. 12 Intox aux missiles en Libye

Au Tchad, la France ferme toujours les yeux

C'est par une simple photographie prise en Somalie par un reporter de guerre que la polémique sur l'assistance militaire américaine à des pays utilisant des enfants soldats a débuté aux Etats-Unis. Elle montrait en effet un gamin d'une douzaine d'années enrôlé par l'armée du gouvernement de transition au cœur des combats de Mogadiscio. Des parlementaires ont publiquement dénoncé l'utilisation qui avait été faite de l'argent public, embarrassant l'administration Obama puisque cette aide militaire violait le Child Soldiers Prevention Act de 2008, interdisant au gouvernement toute assistance à des pays ayant recours à des enfants-soldats. L'administration américaine n'ignorait pourtant rien de la situation puisqu'un récent rapport du département d'Etat avait identifié cinq pays utilisant des enfants soldats et bénéficiant d'une assistance militaire, de la livraison de matériel au paiement des soldes : le Tchad, la RDC, la Somalie, le Soudan et le Yémen (Human Rights Watch Weekly Newsletter). HRW cite également un officier supérieur tchadien : « Les enfants-soldats, c'est idéal parce qu'ils ne se plaignent pas, ne sont pas payés et si vous leur demandez de tuer, ils tuent. » On peut donc se poser la question de l'attitude de la France dont l'armée est toujours présente au Tchad et qui soutient sans réserve son président, Idriss Déby. Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense avait assuré avoir écrit à son homologue. Avec les effets que l'on sait.

Wade père et fils au tapis

Comme dans le laamb, la lutte sénégalaise, le président sénégalais, Abdoulaye Wade a mordu la poussière et a pu mesurer, le 23 juin, le niveau de conscience citoyenne de son peuple qui s'est massivement soulevé contre une énième modification de la constitution, instaurant l'élection simultanée du président et d'un vice-président.

Accompagné d'une mesure permettant une victoire au premier tour avec seulement 25% des suffrages exprimés, ce projet préparé en catimini était taillé sur mesure pour, non seulement assurer la victoire à Wade en février 2012, mais aussi verrouiller le pouvoir en cas d'empêchement du président. Sous la pression populaire et de violentes émeutes (une centaine de blessés), le

projet a été retiré mais le mal est fait et Wade n'a jamais semblé aussi éloigné des Sénégalais dont les revendications sociales continuent d'occasionner des émeutes ça et là. La situation est donc à suivre de près, d'autant plus que la machine française pourrait s'y mêler davantage dans les prochains mois avec des réseaux s'intéressant à Idrissa Seck, l'ancien Premier ministre de Wade et candidat dissident ainsi que Karim Wade, le fils de son père, les deux bénéficiaires probables de la tentative avortée de modification de la constitution.

Le web a également beaucoup commenté une vidéo montrant Nicolas Sarkozy présenter Karim Wade au président américain en marge de la séance de photo officielle du sommet du G20 à Deauville. Par ailleurs, selon *afrik.com*, il aurait téléphoné en catastrophe dans la nuit du lundi 27 au mardi 28 juin à un proche de Nicolas Sarkozy en réclamant l'intervention de l'armée française ! Vrai ou pas, les Sénégalais ont déjà exprimé à maintes reprises par les urnes leur refus de voir Karim Wade jouer un rôle politique à la suite de son père.

Complices de l'inavouable, la France au Rwanda

Défaite en rase campagne pour quatre militaires français ayant officié au Rwanda : le colonel Jacques Hogard et les généraux Éric de Stabenrath, Jean-Claude Lafourcade et Didier Tauzin ! Ceux-ci poursuivaient en diffamation le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, auteur du livre « Complices de l'inavouable, la France au Rwanda ». Publié en 2004 sous le titre « L'inavouable, la France au Rwanda », l'ouvrage avait été réédité en mars 2009 augmenté d'une introduction inédite. La page de couverture comportait en son centre le titre du livre « Complices de l'inavouable » et tout autour le nom de nombreuses personnalités, parmi lesquelles François Mitterrand, Dominique de Villepin, Hubert Védrine, des militaires de haut rang, le juge Bruguière ou encore le nom des banques Crédit Lyonnais et BNP.

Les militaires français, cités en première page et estimant être taxés de « complices » du génocide, avaient attaqué Saint-Exupéry et son éditeur en diffamation. La cour d'appel de Paris a confirmé, le 29 juin, les jugements de première instance et donné tort aux plaignants estimant qu'il était « légitime » de « procéder à l'occasion du quinzième anniversaire du génocide rwandais à la nouvelle publication (...)

d'un ouvrage déjà édité en 2004, qui n'avait fait l'objet d'aucune poursuite » à l'époque. Par ailleurs, la cour a souligné les « éléments sérieux » de l'enquête de Patrick de Saint-Exupéry. Un jugement qui refroidira peut-être les ardeurs judiciaires de ces officiers qui multiplient les procédures. La dernière en date vise la revue et le site internet *La Nuit rwandaise* pour diffamation publique envers officier supérieur en mission. Plainte déposée en février 2011 par neuf des militaires français engagés au Rwanda entre 1990 et 1994. Les plaignants sont nommément désignés dans un communiqué officiel du gouvernement rwandais rendant compte des travaux de la Commission d'enquête sur les responsabilités françaises dans le génocide des Tutsi, dite Commission Mucyo. Ce communiqué avait été reproduit sur le site en août 2008... mais aussi sur celui de l'association France Turquoise, à laquelle participent les plaignants.

Sagem en Guinée

Depuis 2008 et l'accord signé à Copenhague à l'instigation du Pnud et de l'Union européenne (sans aucune représentation guinéenne), c'est la société française Sagem qui détenait le contrat de la mise à jour du fichier électoral guinéen. Durant tout le processus électoral de 2010 et jusqu'à ces derniers jours, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ne disposait pas des codes d'accès à ce fichier, propriété exclusive de Sagem. En somme une privatisation partielle de la souveraineté guinéenne par une entreprise privée aux capitaux étrangers ! Une « curiosité » source de suspensions quand on connaît l'interventionnisme des réseaux français pour s'assurer une influence politico-économique.

Pour l'élection législative de novembre prochain, les deux principaux partis d'opposition pouvaient prétendre à une probable victoire si le fichier électoral n'était pas remanié. En effet, les scores



au premier tour de la présidentielle de Cellou Dalein Diallo (40%) et Sydia Touré (15%, 3^e) ainsi que les déceptions des premiers mois de la présidence de Condé laissent largement présumer de leur victoire électorale. D'où la tentation pour Alpha Condé de reprendre intégralement le recensement électoral.

Toujours est-il que des membres de la CENI qui lui sont proches ont dénoncé la captation exclusive par Sagem des codes d'accès aux fichiers électoraux, au grand dam des proches de Cellou Dalein Diallo au sein de cette même commission. Condé a été entendu puisque la Sagem vient de remettre officiellement à la CENI, en présence d'un représentant du Pnud, les fameux codes d'accès.

Dans le même temps, les prérogatives de la CENI se sont réduites au profit du ministère de l'Administration, du Territoire et de la Décentralisation, dirigé par un proche de Condé. Ce qui fait hurler l'opposition. Pendant ce temps, les délégations du Medef se succèdent tandis que le groupe Bolloré a évincé, dans des conditions plus que douteuses, son concurrent Getma, de la gestion du port de Conakry.

Une célérité suspecte

Officiellement le Centre culturel tunisien, au 36 rue Botzaris accueillait une annexe du RCD, le parti du dictateur tunisien Ben Ali. Investi par des réfugiés tunisiens depuis le 31 mai, une quantité importante de documents compromettants ont été trouvés sur place. L'endroit a été évacué par les forces de l'ordre en 24 heures. Il est devenu annexe de l'ambassade de Tunisie et bénéficie donc du statut de l'extra-territorialité alors qu'un juge d'instruction s'apprêtait à perquisitionner les locaux dans le cadre d'une enquête pour blanchiment d'argent en bande organisée (marianne2.fr). Déjà en 1997, des militants manifestaient devant ce « centre culturel » à partir desquelles le régime tunisien contrôlait et réprimait la communauté tunisienne en France. Selon Médiapart, les lieux auraient servi à des réunions de la police politique de Ben Ali en France voire de lieu de torture des opposants.

Et la France a fermé les yeux ? On peut le craindre si on en juge la célérité avec laquelle les autorités françaises ont placé le lieu en extra-territorialité et l'ont fait évacuer *manu militari*.

Double bind

Suite de la page une

... en vain pour l'instant puisqu'il n'a pas été suivi par la majorité des députés UMP, mais c'est un ballon d'essai destiné probablement à séduire l'électorat populiste, à droite comme à gauche. En effet, les dernières déclarations du député communiste André Gérin à propos de l'immigration, qui ne serait pas une chance pour la France, sont inquiétantes. On est dans une atmosphère qui empeste les années trente, avec des Doriot, des Laval, quand le nationalisme, avec le pétainisme, menait directement à la soumission à la force allemande des nazis.

Certes, selon la célèbre boutade attribuée à Karl Marx, l'histoire ne se répète pas, elle bégaie : la première fois en tragédie, la seconde en farce. Et il est vrai que Guéant a un côté indéniablement farcesque, même s'il joue une très mauvaise farce, dans le comique de répétition de ses saillies xénophobes. Héraut dérisoire d'un fascisme sénile, il s'en prend aux nouvelles générations de Français, qui reflètent simplement l'histoire de la France. Il ne peut le faire qu'en faisant mentir grossièrement les chiffres, technique de base de la propagande totalitaire, pratiquée au niveau de notre Jdanov de Fouillis-les-Oies (lire page 5).

La mode est à l'épuration. Il faut chasser les Français pas bien de chez nous des écoles de foot, sinon ils iront défendre d'autres couleurs, du fait de cette fameuse double nationalité qu'ils sont censés posséder comme un affreux privilège, issu tout droit de l'histoire coloniale. Il faut laisser ce privilège à la Suisse, laquelle n'est pas près de récuser la double nationalité qui lui permet de donner asile à tant de malheureux milliardaires persécutés par le fisc de leur pays natal. Les Suisses n'ont pas de colonies mais ils sont pragmatiques.

Dans le même temps, en effet, l'empire français entretient son emprise sur des portions de planète bien loin de la « Métropole », comme dit Juppé, qui se mélange les pinceaux entre anciennes toujours colonies et régions nouvellement dites ultrapériphériques, anciennement départements d'Outre-Mer.

Il faut dire qu'entre tous ces États qui ne sont pas des États, tout en étant tenus ou non pour des États, un énarque y perd son latin – et surtout son français hélas. Comment distinguer entre ceux qui sont Français tout en n'étant pas si Français que cela, depuis que Baroin a proposé de ne plus considérer leur sol comme conférant la nationalité française à ceux qui y naissent, et ceux qui ne sont pas Français tout en restant quand même Français par l'assujettissement à l'armée et au Trésor français !

La rage de Guéant contre la double nationalité vient du fait qu'elle permet d'échapper symboliquement à une double contrainte, le *double bind* théorisé par Gregory Bateson comme situation mentalement destructrice, imposée à quelqu'un que l'on soumet à deux obligations contraires, en l'occurrence, pour les immigrés venant des colonies, l'injonction de s'intégrer et l'interdiction pratique de le faire, c'est-à-dire une forme d'anéantissement auquel la double nationalité répond par un enrichissement d'existence.

Subir à la fois la mondialisation de l'exploitation et l'enfermement des personnes dans le réduit national, c'est ce qu'on impose toujours plus aux pauvres. Guéant demande-t-il à Bolloré de choisir entre la France et l'Afrique pour ses affaires ? À lui l'essor multinational et la supranationalité de ses intérêts. Et en plus avec Guéant le double pour lui cirer les pompes.

Odile Tobner

Retrouvez tous les articles de
Billets d'Afrique et d'ailleurs
depuis 1993 sur le site survie.org !

FRANCE

La vérité selon Malika

Inventions statistiques, raccourcis nauséabonds, Claude Guéant ne recule devant rien pour stigmatiser les Français issus de l'immigration : celle à peau noire ou de religion musulmane.

Le dimanche 22 mai Claude Guéant déclare, lors de l'émission Le grand rendez-vous sur Europe 1 : « *Contrairement à ce qu'on dit, l'intégration ne va pas si bien que ça [...] Les deux tiers des échecs scolaires, c'est l'échec d'enfants d'immigrés.* » Le ministre affirme s'appuyer sur un rapport du Haut Conseil à l'intégration (HCI). Mais ce chiffre ne figure pas dans le document (voir le site de la Documentation française, rubrique rapports) qui rappelle notamment le fait que la réussite scolaire est corrélée surtout au niveau socio-professionnel des parents. Ceux qui ont, de tout temps, eu du mal à s'intégrer à la société ce sont les pauvres. Quelle découverte ! Le 25 mai, *Libération* rapporte l'affaire dans sa rubrique Désintox sous le titre : *Immigrés : Guéant en échec scolaire. « Deux tiers des échecs scolaires en France sont le fait des enfants d'immigrés, assurait le ministre de l'Intérieur dimanche. Impossible de trouver la trace de cette statistique. »*

Interrogé à ce sujet lors de questions-réponses à l'Assemblée nationale le même jour, le discours de Guéant s'est infléchi sensiblement. Il affirme alors que « *2/3 des enfants d'émigrés sortent de l'appareil scolaire sans diplôme* ». Il prétend cette fois s'appuyer sur les « *chiffres de l'Insee* ». Là encore on ne trouve pas trace de ces chiffres dans l'étude concernée. La direction de l'INSEE consultée refuse de commenter, ce qui provoque des remous à l'intérieur de l'Institut. Le 27 mai, selon *Libération* : « *Un conseiller explique que l'expression du ministre a été « un peu rapide », mais persiste sur le fond : « En fait, Claude Guéant voulait dire que sur 150 000 élèves qui quittent chaque année le système scolaire sans aucune qualification, deux tiers sont des enfants d'immigrés. »*

Une statistique, affirme le conseiller, qui

trouve sa source « *dans une étude de l'Insee* »... ou plutôt, finit-il par concéder, dans des « *déclarations de Malika Sorel* [essayiste et membre du HCI, ndlr] *citant une étude de l'Insee* ». En avril, Malika Sorel déclarait effectivement : « *Les chiffres de l'Insee de 2005 sont accablants ; sur les 150 000 élèves qui sortent du système scolaire chaque année sans diplôme, les deux tiers sont issus de l'immigration* ». Jointe par *Libération*, Malika Sorel renvoie à une étude de l'INSEE de 2005 (voir insee.fr) qui ne confirme pourtant pas du tout ses propos.

La direction de l'INSEE publie enfin le 27 juin un communiqué. La mise au point est cruelle pour le ministre dans la sécheresse de l'exposé des données. Selon l'étude de 2005 : « *Les proportions d'élèves sortis sans qualification de l'enseignement secondaire sont ainsi de 10,7% parmi les enfants de familles immigrées ; de 6,6% parmi les enfants de familles « mixtes » ; et de 6,1% parmi les enfants de familles non immigrées.* » On est loin des 66 % proclamés par Guéant. Cette affaire n'aura révélé finalement que le lien étroit entre Guéant et son inspiratrice Malika Sorel, membre du Haut Conseil à l'Intégration, que préside Patrick Gaubert et dont est membre également Jacques Toubon. Coucou revoilà ces deux garants de la démocratie chez Sassou Nguesso (*Billets d'Afrique* n°182, juillet 2009), cette fois dans l'exercice de la diabolisation des banlieues.

Malika Sorel quant à elle, dans ses ouvrages *le Puzzle de l'intégration*, 2007, *Immigration-Intégration*, *le Langage de vérité*, 2011 (Mille et Une Nuits), comme dans ses interviews, à *Valeurs actuelles*, au *Nouvel Économiste*, dans ses participations à des débats télévisés tous azimut, et sur son blog, ne cesse de répéter qu'on a été trop gentil avec les immigrés du Sud



GUÉANT ET LA DOUBLE NATIONALITÉ.



Malika Sorel, « Zemmour » en jupon

depuis la décolonisation. S'ils ne sont pas recrutés c'est qu'ils se comportent mal pendant les entretiens d'embauche. On attribue tout au racisme alors que le seul racisme sérieux c'est le racisme anti-blanc, on donne la nationalité française à tour de bras etc.

Ce Zemmour en jupon se bat contre la bien-pensance (*Le Nouvel Économiste*). C'est insupportable en effet de voir qu'en France, au lieu de croire sur parole notre ministre de l'Intérieur il y a des gens qui vont couper les cheveux en quatre pour critiquer ce qu'il dit, qui est la vraie vérité, celle de l'expertise de Malika.

Odile Tobner

Bouygues & Bouygues

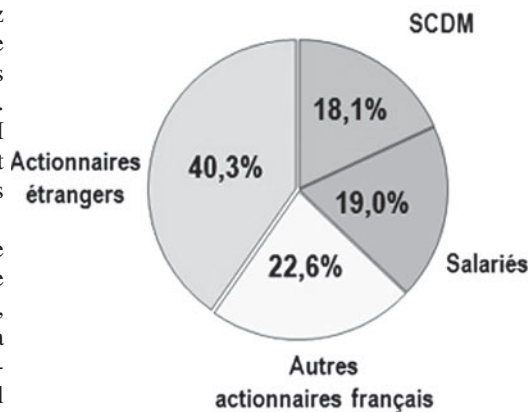
A la suite à l'article « Côte d'Ivoire : un gâteau à 2 milliards d'euros » du mois dernier, le service de presse du groupe Bouygues précise « que Bouygues ne détient plus qu'une participation financière de 21,5% dans Finagestion, société holding qui coiffe les activités de gestion de l'eau et de l'électricité en Côte d'Ivoire, à travers ses filiales CIE et Sodoci. Bouygues n'est donc plus opérateur de l'électricité et de l'eau en Côte d'Ivoire. » L'évocation dans notre article du « règlement d'une grosse facture d'eau et d'électricité à Bouygues » est donc erroné. Quoique...

Si cette participation désormais minoritaire fait que Bouygues n'est en effet plus directement l'opérateur, le groupe n'est pas pour autant désintéressé dans le règlement d'une facture à une holding dont il détient des parts.

Mais il faut surtout préciser que cette facture est notamment destinée aux fournisseurs de gaz qui alimentent les centrales thermiques et que l'État ivoirien ne payait plus pendant la crise post-électorale. Les fournisseurs sont Afren CI (ce producteur coté à Londres était présent au Nigeria, mais maintenant sur toute la côte ouest-africaine), CNR International (producteur canadien, présent aussi au Gabon) et surtout Foxtrot International (présent seulement en Côte d'Ivoire),

qui, en 2010 a produit 65% du gaz ivoirien. Et Foxtrot est contrôlée par SCDM, la société privée des frères Olivier et Martin Bouygues. Notons que c'est aussi via SCDM que les frères Bouygues contrôlent 18,1% des parts (et 27,3% des votes) du groupe Bouygues.

Enfin, ce que le service de presse du groupe Bouygues omet de préciser, c'est que, depuis 2009, l'investisseur majoritaire de la parisienne Finagestion est Emerging Capital Partners (ECP). Il s'agit d'un groupe de capital-investissement américain qui gère d'importants fonds visant le secteur privé africain. Le coprésident exécutif d'ECP, Vincent Le Guennou est aussi vice-président de Finagestion. C'est un ancien de Bouygues en Côte d'Ivoire (qui détenait jusqu'en 2005 le groupe Saur, et donc sa filiale CIE). Les secteurs de prédilection d'ECP sont les secteurs bancaire, des télécoms et des ressources naturelles. Totalisant plus de 1,8 milliards de dollars, ses fonds sont alimentés par des institutions financières de développement (OPIC américaine, CDC britannique, Proparco française, BEI européenne, BAD africaine...) pas toujours très regardantes sur les investissements réalisés. Un rapport du



Répartition du capital du groupe Bouygues au 31 décembre 2010

parlement britannique s'inquiète des investissements d'ECP dans des banques nigérianes qui seraient impliquées dans du blanchiment d'argent sale. Le même rapport relève l'entrée en 2006 d'ECP dans le capital d'Anvil Mining, une société accusée de complicité dans le massacre de Kilwa (Katanga) en RDC en 2004. Fin 2010, la justice québécoise a été saisie d'une plainte contre Anvil Mining par un collectif de victimes de Kilwa. Bref, un bien beau partenaire financier pour le groupe Bouygues.

David Mauger

Lire

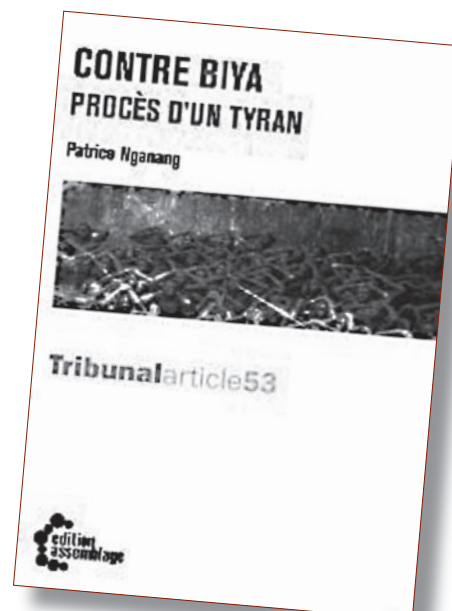
Contre Biya

Contre Biya est une somme de tribunes politiques parues pour la plupart dans des quotidiens au Cameroun. Le livre est une introduction aux témoignages des victimes du régime de Biya. Il crée un espace de possibilités pour un tribunal citoyen, le Tribunal Article 53, qui réunit des personnalités du monde entier, dont certaines habitent au Cameroun, autour de la volonté d'abroger un article de la constitution camerounaise, l'article 53, qui donne une immunité sans limite à l'actuel président de la république du Cameroun et à ses successeurs ; C'est le premier acte de la constitution du dossier d'accusation contre Paul Biya en préparation d'un procès effectif. Patrice Nganang, romancier, poète et essayiste, est professeur de théorie littéraire et culturelle à la State University of New

York de Stony Brook, aux Etats-Unis. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages, dont les romans *Temps de chien* (Grand prix de la littérature de l'Afrique noire, prix Marguerite Yourcenar) et *Mont plaisant, L'Invention du beau regard, Contes citadins*, ainsi que le recueil de poésies *Apologie du vandale*. Ses ouvrages sont traduits en plusieurs langues dont le norvégien, l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol.

Patrice Nganang, *Contre Biya, Procès d'un Tyran, Tribunal article 53* 168 pages, 16 Euros, Edition assemblage, juillet 2011.

Billets d'Afrique, c'est aussi sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter



CANADA

Le paradis sous terre

L'industrie extractive mondiale et le havre canadien des minières françaises

Les affres de la législation canadienne ont des répercussions partout sur la planète. Les sociétés inscrites dans ce havre minier sévissent en Amérique latine, en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et même dans les DOM-TOM français (ce fut le cas du projet aurifère à Kaw en Guyane française). Le Canada leur offre sa couverture et son soutien au plan politique, économique, juridique et moral, ce malgré les accusations qui pèsent sur elles dans une documentation internationale fort connue : corruption, évasion fiscale, destruction d'écosystèmes, expropriations meurtrières, financement de guerres civiles, etc.

Le Canada, paradis judiciaire du secteur minier

La Bourse de Toronto constitue la plateforme financière et réglementaire de prédilection de cette industrie. À partir de là, des projets miniers sont conduits à travers le monde. Les sociétés minières canadiennes peuvent explorer et exploiter les minerais avec une rentabilité maximale, malgré d'irréversibles impacts psycho-socio-économico-culturels rangés négligemment au rang des « externalités ». C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'importance de la juridiction canadienne aujourd'hui.

À l'image des paradis fiscaux, le Canada se révèle un véritable paradis judiciaire et réglementaire du secteur minier.

L'Europe et la France sont directement impliquées dans cette exploitation minière. Nombre de projets miniers financés par la Banque Européenne d'investissement, ou encore des agences de financement française telles que l'AFD et sa filiale Proparco, ont été à l'origine développés



par des sociétés d'exploration canadiennes (les fameuses juniors).

12 000 tonnes d'uranium par an pour la France

Les économies européennes, et celle de la France en particulier, sont hautement dépendantes de l'exploitation de minerais à grande échelle, basé sur le modèle de la méga-exploitation minière (mines à ciel ouvert, gisements de faible concentration, etc.). L'Union Européenne est d'ailleurs fort préoccupée à sécuriser son accès à ces minéraux. En 2008, elle a adopté l'Initiative sur les matières premières, une stratégie commerciale qui poursuit ce but, n'excluant pas, le cas échéant, de recourir à la force pour l'atteindre. La France, un des plus gros consommateurs de minerais en Europe, importe la majeure partie de son cuivre, aluminium, cobalt, nickel, zinc, fer, ses métaux plus rares comme ceux du groupe platine, ou encore le tantale, le niobium, le lithium, etc. Mais qu'elle les importe de l'étranger ne signifie bien sûr pas que les capitaux français soient étrangers à leur exploitation, nécessaire à tous les secteurs de notre économie : agriculture, construction, transports, électronique. Rappelons également que la production d'électricité en France implique l'importation par Areva de 12.000 tonnes d'uranium par an (principalement en provenance du Kazakhstan, du Canada et du Niger).

L'accès de la France à une grande partie de ces ressources minérales d'importance tant d'un point

de vue économique que géostratégique, est conditionné en grande partie par une prédation globalisée dans laquelle le Canada, en tant que juridiction hôte, joue un rôle prédominant. Ainsi, si le paradis judiciaire canadien n'existait pas, des secteurs entiers de l'économie française ne pourraient être ce qu'ils sont.

Une prédation globale

Près de 75% des sociétés minières de la planète sont en effet enregistrées au Canada, et la Bourse de Toronto est le marché financier privilégié des juniors, sociétés qui se financent à partir de capital-risque. Étant donné l'importance de ces dernières dans la découverte de nouveaux gisements, le modèle canadien d'exploitation des ressources minérales tend à se généraliser à l'échelle de la planète et est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans l'approvisionnement des puissances occidentales en matières premières. Ces sociétés juniors sillonnent la planète, particulièrement les zones de la périphérie économique dont l'Afrique, à la recherche de nouveaux gisements rentables et au profit de capitaux venant du monde entier, y compris de sociétés publiques comme Areva. Cette prédation économique et les désastres environnementaux et sociaux qui l'accompagnent ne sont donc pas une « affaire canadienne », ni surtout « l'affaire des canadiens » : ce sont les résultats d'une internationalisation du pillage et de la criminalité économique qui, en Afrique, conjuguent donc désormais les réseaux d'influence français et ces circuits économiques canadiens.

Alain Deneault & William Sacher



Areva vierge de tout soupçon ?

Plusieurs députés français réclament une enquête sur l'affaire Areva après les révélations sur l'immatriculation d'une de ses filiales minières dans un paradis fiscal notoire, les îles Vierges britanniques

En juin 2007, Areva, rachetait à prix d'or (2,5 milliards de dollars, 1,8 milliards d'euros), la petite société canadienne d'exploration minière, UraMin, lorgnant sur ses gisements en Afrique du Sud, Centrafrique et Namibie. Quatre ans plus tard, aucun des gisements n'est encore en exploitation. Areva affirmait pourtant pouvoir les exploiter rapidement avec les premières productions attendues pour 2009 et 2010 en Namibie et Centrafrique. Le 14 juin, rétropédalage de l'encore présidente du directoire, Anne Lauvergeon : « *Quand on fait une mine, entre le moment où on repère qu'il y a de l'uranium et celui où on démarre la mine, il y a en moyenne quinze ans* » (*Paris Match*, 19 juin). Curieusement, le titre d'UraMin avait flambé en bourse et « *sa valeur multipliée par quatre durant les six mois ayant précédé l'offre d'Areva* » (*ibidem*). Une valeur boursière qui a fondu comme un glaçon sous le soleil des Caraïbes puisque UraMin, rebaptisée Areva Resources Southern Africa, est immatriculée à l'ombre d'un paradis fiscal et judiciaire, les îles Vierges britanniques classées au 16^e rang des paradis fiscaux les plus opaques et les plus nocifs par le Tax Justice Network, une coalition d'ONG (*L'Humanité*, 15 juin). L'entreprise publique a, en effet, dû inscrire, au titre de sa filiale, pour 426 millions d'euros de dépréciations d'actifs dans ses comptes 2010 soit près d'un quart de sa valeur initiale.

De l'uranium à tout prix

Des trois principaux gisements africains d'Areva Resources Southern Africa, seul le gisement de Bakouma, en Centrafrique, est prometteur avec des réserves revues à la hausse. Tout dépend en fait du cours de l'uranium et de la demande. Quand elle récupère

les permis, Areva fait toujours des promesses d'exploitation rapide, faisant miroiter des retombées financières immédiates. Mais en fait, elle ne les exploite que quand elle le juge rentable. En Namibie, les réserves sont importantes, mais la concentration d'uranium par tonne est très faible comme à Imouraren au Niger.

On se souvient toutefois que les pourparlers avaient été laborieux entre Areva et la présidence centrafricaine qui n'a obtenu au final qu'un ridicule 12% des bénéfices de l'exploitation de Bakouma, à 800 km de Bangui.

Une « rallonge » financière avait été obtenue par le lieutenant-colonel Sylvain Ndoutingai, ministre d'Etat chargé des Mines et de l'Énergie, numéro deux du régime et neveu du président François Bozizé. D'autres conseillers et intermédiaires avaient veillé sur cette convention à commencer par le négociant belge Georges Forrest, consul honoraire de France au Katanga (RDC) qui avait par ailleurs obtenu, pour lui-même, sept permis de recherche d'uranium, en bordure de la concession du groupe français (*Lettre du Continent*). N'oublions pas de citer également l'ex-barbouze rwandaise du sinistre gouvernement Habyarimana,

Fabien Singaye, conseiller spécial à la sécurité de Bozizé et surtout le sulfureux député-maire de Levallois, Patrick Balkany, émissaire officieux dans la plus pure tradition francoafricaine, qui a épinglé, en 2010, à son veston-safari, la médaille de commandeur remise par le président centrafricain François Bozizé.

De quoi encourager l'initiative de certains députés français dont Jérôme Cahuzac, le président socialiste de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, d'ouvrir une enquête sur Areva au moment crucial où l'entreprise publique filiale ses activités minières qui doivent servir de prélude à l'ouverture du capital. Il y aurait matière à répondre à des questions qui pourraient être embarrassantes : pourquoi Areva Resources Southern Africa est-elle toujours immatriculée dans un paradis fiscal ? Qui sont les bénéficiaires de la vertigineuse hausse du titre d'UraMin avant son rachat par Areva ?

Il serait également intéressant de connaître les détails du commissionnement dans le contrat de Bakouma.

Raphaël De Benito



*Bureaux d'Areva à Bangui, la capitale centrafricaine.
journaldebangui.com*

Gérard Longuet pour une plus grande des militaires français ?

Le 7 juin 2011, le site d'information Rue89.com publie la lettre de mission confiée à l'avocat Gérard Michel par le ministère français de la Défense pour une étude sur la « *judiciarisation des conflits* »¹. Cette mission est inquiétante puisqu'elle préfigure peut-être la création d'un régime d'impunité pour les militaires français.

Rue89 ainsi que Raphaël Vuitton, qui révéla l'information en premier sur son blog, se concentrent sur la proximité qu'il y aurait entre le ministre et cet avocat médiatique, qui a eu à intervenir par le passé dans plusieurs affaires embarrassantes pour Gérard Longuet. Les deux articles évacuent par contre assez vite le contenu de

cette mission, l'étude est, d'après Raphaël Vuitton « *pour le moins indispensable* » et « *son intérêt ne fait [...] aucun doute* ». Qu'il soit pourtant permis d'en douter. La suppression du Tribunal aux armées de Paris ne crée pas un vide juridique. Pour Rue89, la disparition programmée du Tribunal aux armées de Paris (TAAP) crée un « *vide juridique* ». Pourtant, si le TAAP a quelques spécificités, il n'offre théoriquement pas de régime particulier de responsabilité aux militaires français. Les règles du droit des conflits armés s'y appliquent, tout comme elles s'appliqueront devant les juridictions qui prendront le relais. La réforme prévue ne concerne qu'à la marge ces règles. Le passage aux tribunaux de droit commun se fera même plutôt dans une continuité, comme cela a déjà été relevé dans *Billets d'Afrique* (n°189, mars 2010). Cette réforme semble avant tout cosmétique. Certaines spécificités du TAAP sont même renforcées. Notamment, la nécessité pour

le procureur de solliciter un avis consultatif du ministère de la Défense avant toute poursuite est élargie et cet avis devra désormais intervenir à d'autres moments, notamment au cours de l'instruction. Pour Alain Marly, rapporteur de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale, « *Il s'agit d'une garantie heureuse qui devrait maintenir une bonne prise en compte des spécificités militaires* ». Le même rapporteur considérant par ailleurs, avec une logique discutable, que le fort taux de poursuite des déserteurs au TAAP serait un signe de l'indépendance de ce tribunal²...

Le ministre de la Défense a manifestement très bien intégré que cette réforme marquait en fait une continuité : la lettre de mission confiée à Gérard Michel ne mentionne pas une seule fois ni la réforme ni le TAAP. Ce qui semble plutôt inquiéter Gérard Longuet, c'est la « *judiciarisation* », « *cette tendance à un recours accru au*

La France à l'ONU : « Une puissance intéressée »

Tandis que Ban Ki-Moon commence son second mandat de secrétaire général des Nations unies, son représentant spécial en Côte d'Ivoire, Young-Jin Choi – qui s'était dépêché de régulariser l'élection d'Alassane Ouattara en décembre – est remplacé par le Néerlandais Bert Koenders. Grâce à Wikileaks (télégramme 05THEHAGUE2309 et *Billets* n°198), on sait que la diplomatie américaine apprécie beaucoup le volontarisme des Pays-Bas à intervenir sur les différents théâtres d'opération – Irak, Afghanistan. L'État-major de l'armée néerlandaise disait en 2005 « *envisager d'étendre leur implication militaire en Afrique* », ciblant explicitement la zone des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, l'est de la RDC), le Botswana, la Zambie et la Côte d'Ivoire, pour y « *ajouter des yeux et des oreilles sur le terrain* ». Le diplomate américain ajoutait que « *les Néerlandais sont les quatrièmes plus grands fournisseurs de programmes d'aide en Afrique* ». Quant aux Français, ils ne sont pas les derniers dans les remaniements en cours. *InnerCityPress* (le 9 juin) a rapporté

qu'avant sa réélection, Ban Ki-Moon avait promis de reprendre un Français à la tête du Département des Opérations de maintien de la paix (DPKO). Après Bernard Miyet (1997-2000), Jean-Marie Guéhenno (2000-2008) et Alain Le Roy (2008-...), qui cédera sa place d'ici fin août, c'est, selon des sources à l'ONU citées par *InnerCityPress*, Éric Chevalier, qui devrait allonger la liste des diplomates français à la tête de ce département. Très proche de Kouchner – dont il a été le conseiller pendant plus de dix ans – Chevalier est l'actuel ambassadeur de France en Syrie. Le départ de Le Roy n'est peut-être pas étranger à certaines fuites de documents du département qu'il dirige. *InnerCityPress* ajoute que Kofi Annan avait fait la même promesse que Ban Ki-Moon avant d'obtenir, lui aussi, son second mandat. C'était Jean-Marie Guéhenno qui avait été nommé. Après ses huit années à la tête du DPKO (2000-2008), Guéhenno figurerait aujourd'hui encore sur le registre du personnel de l'ONU ! Ce département est depuis quatorze ans aux mains de la France, sur dix-neuf ans d'existence. Son budget

annuel atteint 7,8 milliards de dollars, dont 5,2 milliards pour des missions en Afrique. Un télégramme édité par Wikileaks (06PARIS1720) confirme le rôle crucial de Paris dans les interventions des Nations unies en Afrique. Dans une « *confession* » de mars 2006, recueillie par l'ambassadeur des États-Unis à Paris, l'ex-ministre de la défense Alain Richard (1997-2002, sous Jospin) « [critiquait] la façon dont la communauté internationale et l'ONU (et spécialement Kofi Annan) « *dépendaient de la France* » (et à un degré moindre, le Royaume Uni) pour s'occuper des problèmes en Afrique. » Le poids de la France à l'ONU sur certaines zones géographiques porte un nom, celui de « *Puissance intéressée* » (« *Power concerned* » en anglais). Dans le jargon diplomatique, ce terme désigne la puissance qui administre un « *territoire non autonome* » (« *non-self-governing territory* ») et se trouve chargée de transmettre les informations concernant celui-ci. En 1946, la France s'est trouvée dans ce rôle concernant ses « *colonies* ». Et ça continue...

David Mauger

impunité

FRANCE JUSTICE

Des affaires retardées ?

juge », face à laquelle il envisage une « évolution de [la] législation » afin de redéfinir « le champ de la responsabilité pénale » des militaires.

Pour une armée française désinhibée !

Les cas de mise en cause de la hiérarchie militaire sont plutôt rares. En 2010, le général Poncet bénéficiait d'un non-lieu, alors que quatre de ses subalternes étaient renvoyés aux assises pour la mort de Firmin Mahé en Côte-d'Ivoire en 2004. Pourtant, Gérard Longuet semble hautement préoccupé : « On constate que l'enquête judiciaire revêt un caractère presque systématique dès lors qu'un militaire français est blessé ou tué au cours d'une action de combat. Si cette enquête répond au souci compréhensible des familles des victimes de connaître la vérité des faits, elle conduit nécessairement le magistrat à rechercher d'éventuelles responsabilités pénales, et ce jusqu'au plus haut échelon de la hiérarchie ». Notons d'abord que, pudiquement, le ministre n'évoque pas les cas où ce sont des militaires français qui commettent des délits ou des crimes. Surtout, c'est la volonté d'éviter à la hiérarchie militaire une mise en cause qui semble motiver cette demande d'étude.

D'autre part, Gérard Longuet s'inquiète du « développement de ce genre de procédure [qui] est de nature à créer une certaine inquiétude au sein de nos forces armées dont on peut craindre que leur comportement au combat puisse être inhibé par la perspective d'une possible mise en cause pénale ». Il conviendrait de rappeler à ce ministre de la République que c'est précisément la raison d'être des lois que de créer une inhibition afin d'empêcher la commission d'actes criminels. Le droit des conflits armés fixe les limites de l'usage de la violence. Il est de la responsabilité du ministre de la Défense que les militaires français se conforment rigoureusement au lois en vigueur. Il ne s'agit pas ici d'un nouveau dérapage verbal de la part d'un ministre en exercice. Cette lettre de mission montre une volonté inquiétante de créer un régime d'impunité pour les militaires français et, en particulier, leur hiérarchie.

Mathieu Lopes

1 - Armée : Gérard Longuet recrute un expert chez Julien Courbet, par François Krug, Rue89, 7 juin 2 - Avis de M. Alain Marly sur le projet de loi, 15 juin 2011, assemblee-nationale.fr

La fermeture prochaine du Tribunal aux armées de Paris risque de ralentir l'instruction d'affaires sensibles concernant le Rwanda

Le projet de loi (n°3373) visant, notamment, à supprimer le Tribunal Aux Armées de Paris (TAAP) a été déposé le 15 avril dernier à l'Assemblée nationale, après avoir été adopté par le Sénat le 14 avril. Ce projet relatif à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles fait l'objet d'une procédure accélérée suite à la décision en ce sens du gouvernement. Il doit donc être soumis au vote de l'Assemblée nationale avant l'été.

Ce texte prévoit le transfert des compétences du TAAP, héritier des tribunaux d'exception, aux juridictions de droit commun spécialisées en matière militaire du tribunal de grande instance de Paris.

Si on peut recevoir favorablement cette réforme qui vise à normaliser la justice militaire, les conséquences de celle-ci peuvent allonger les délais d'instruction de certaines affaires. Il faut craindre tout particulièrement que ce transfert ne retarde encore davantage l'instruction de six plaintes pour lesquelles l'association Survie, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) se sont constituées partie civile. Il s'agit de plaintes contre X visant des militaires français, déposées par des rescapés du génocide des Tutsi au Rwanda. L'information judiciaire est ouverte pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité. Les faits incriminés, d'une extrême gravité, se seraient déroulés pendant l'opération militaro-humanitaire Turquoise (juin à août 1994).

Ce dossier avait déjà connu un début difficile puisqu'il a fallu deux arrêts de la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris, le 29 mai et le 3 juillet 2006, pour que les plaintes, contestées partiellement par le parquet, puissent être déclarées recevables. Par la suite, pas moins de trois juges d'instruction se sont succédés au TAAP (avec parfois des périodes de vacance de poste), ce qui a été préjudiciable à l'avancement du dossier. C'est ainsi que depuis près d'un an et demi, l'instruction n'a quasiment pas évolué. La plupart des

responsables politiques et militaires français n'ont pas encore été auditionnés, tandis que de nombreux documents sont toujours protégés par le sceau du « secret défense », malgré la déclassification partielle de certains d'entre eux.

Avec la suppression annoncée du TAAP au 1^{er} janvier 2012, il est à craindre de nouveaux retards dans la procédure du fait notamment de la nécessaire période de passation des dossiers entre le TAAP et la formation de jugement spécialisée du TGI de Paris compétente.

Au-delà de la suppression du TAAP, il serait nécessaire qu'un pôle d'instruction spécialisé dans les crimes contre l'humanité, et donc également dans les crimes liés à un génocide, doté des moyens matériels et humains appropriés, soit mis en place. Ce pôle serait la solution la plus adaptée pour accélérer la justice. Alors que le TAAP était déjà surchargé de dossiers, « le Tribunal de Grande Instance de Paris n'a prévu ni les locaux, ni le budget, ni les postes de travail », (*Le Monde*, 15 avril 2011) nécessaires à la bonne marche de l'instruction, il faut espérer que les parlementaires, dans le cadre des débats et du vote de cette loi, s'assurent que tous les moyens humains et matériels nécessaires à une bonne administration de la justice militaire par le TGI de Paris seront mis en œuvre dans les délais les plus courts. Notamment dans l'instruction des plaintes contre X visant des militaires français, déposées par des rescapés du génocide des Tutsi au Rwanda.

On n'en prend pas le chemin si on croit Jean Michel Clément, député socialiste de la Vienne et avocat de formation : « Contrairement à ce que les apparences pourraient laisser croire, les articles 23 et suivants du projet de loi ne concernent la justice militaire qu'à la marge mais ils ont tout à voir avec la révision générale des politiques publiques. En effet, la seule raison d'être de la suppression du tribunal aux armées de Paris est qu'il est localisé au sein de la caserne Reuilly, dans le 12^e arrondissement de Paris, et que cette caserne doit être vendue. »

Ces affaires judiciaires sont pourtant capitales et nécessitent qu'elles fassent l'objet d'un traitement privilégié par l'institution judiciaire. Ces instructions doivent en effet permettre de faire la lumière sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda.

Rédaction Rwanda

BURKINA FASO

Compaoré livre les paysans ouest-africains à Monsanto...

Avec le Burkina et son industrie cotonnière comme cheval de Troie, les industries biotechs mènent une offensive massive pour imposer les OGM en Afrique de l'Ouest. A terme, l'Europe sera encore davantage isolée dans son refus des semences « made in Monsanto ». Etat des lieux et des complicités.

L'agriculture du Burkina Faso représente environ 20% du PIB et occupe plus de 80% de la population active. Le coton y a une place primordiale : avec 500 000 tonnes produites par plus de 350 000 cotonculteurs et faisant vivre directement près de 3 millions de personnes, il contribuait pour 60% aux recettes d'exportation du pays jusqu'au boom minier récent sur l'or, matière première qui vient de le détrôner dans les statistiques nationales. Cela ne signifie pas que les cotonculteurs burkinabé partagent cette richesse : la baisse tendancielle et les soubresauts des cours internationaux, couplés aux aléas climatiques locaux et aux scandales récurrents dans la filière (insecticides fournis sans effet, engrais inadaptés, récolte non collectée avant les pluies suivantes, etc.) ont grandement contribué à la paupérisation des paysans. Depuis la vague de privatisation de la plupart des sociétés publiques burkinabé, la production cotonnière est structurée autour de trois sociétés cotonnières du pays (la Sofitex, la Socoma et Fasocoton), qui maintiennent l'approche intégrée selon laquelle cette culture a été développée : elles fournissent ainsi intrants (semences, traitements, engrais) et encadrement technique à crédit, achètent la production cotonnière et commercialisent graines et fibre après la phase d'égrenage. Après une phase d'expérimentation officielle de cinq ans, la Sofitex et la Socoma ont développé depuis 2008 la culture commerciale de coton Bt, génétiquement modifié pour produire lui-même un pesticide contre certains

ravageurs (la toxine de la bactérie *Bacillus thuringiensis*). Ce développement est appuyé par l'Institut national de l'environnement et de la recherche agronomique (INERA), partenaire de Monsanto dans la conception de la variété génétiquement modifiée utilisée, et de la puissante Union nationale des producteurs du Burkina Faso (UNPCB), créée artificiellement en 1998 à l'initiative des autorités pour disposer d'un interlocuteur censé représenter les producteurs.

Depuis 2008, les producteurs sont donc fortement incités à opter pour des semences de coton GM, qu'on leur présente comme un moyen de réduire fortement leurs coûts de production (la production de pesticide par la plante devant leur permettre de faire des économies de main-d'oeuvre et de produits phytosanitaires en diminuant les traitements) et d'augmenter leur production. L'information sur les droits de propriété à payer pour ces semences est partielle, et, selon le Syntap, le coût de la semence fournie à crédit atteindrait 54 000 F CFA/ha (deux sacs de semences) contre 1 600 F CFA/ha les campagnes précédentes (deux sacs à 800 F CFA), et 10 500 F CFA cette campagne (le prix de la semence conventionnelle ayant été considérablement augmenté, sans doute pour réduire l'écart avec celui de la semence OGM).

Les arguments évoqués par les promoteurs du coton Bt sont contredits par l'expérience : d'après les paysans, les récoltes de coton Bt au Burkina ne montrent aucune différence significative de rendement (voire des rendements inférieurs en poids selon de nombreux témoignages : le coton Bt donnerait des fruits avec plus de fibres et des graines plus petites et moins nombreuses, donc un poids inférieur pour une quantité de fibre équivalente ou supérieure – or, les producteurs sont payés au poids !) et Monsanto a reconnu récemment l'apparition chez des chenilles de résistances au coton Bt utilisé en Inde. En outre, les témoignages se multiplient sur la défiance des paysans vis-à-vis du coton Bt, qui, outre le prix des semences et ce problème de poids, évoquent des problèmes de santé et d'environnement (dont des intoxications du bétail après consommation de feuilles ou tiges). Les alternatives et la liberté de choix sont maigres pour les cotonculteurs :

la production de coton bio, 500 à 1000 tonnes par an au Burkina Faso, est cantonnée à des zones prédéterminées en dehors desquelles il leur est impossible de s'engager dans cette filière, la seule possibilité de refuser les OGM est donc de continuer à réclamer des semences conventionnelles ou d'abandonner cette production.

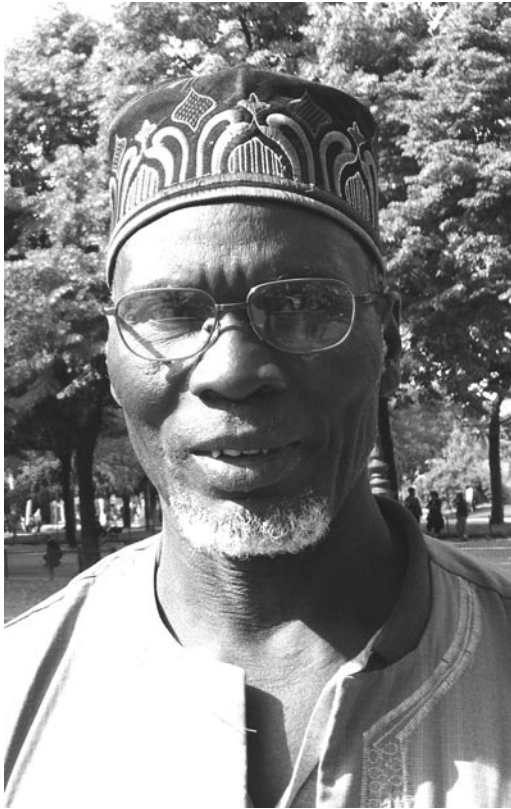
La production de coton Bt ne cesse de gagner du terrain, au point que l'Agence française de développement table pour cette saison sur un emblavement des 2/3 des surfaces cotonnières. Une telle progression, en seulement quatre campagnes, révèle une forte volonté politique de développer voire imposer cette culture, et laisse imaginer la propagande qui l'accompagne.

Les cultures vivrières et un déploiement régional en ligne de mire

Si le coton passe pour une culture « non alimentaire » (la production principale, la fibre, étant destinée à l'industrie textile; les graines sont cependant pressées pour produire de l'huile très consommée localement), qui peut favoriser le développement des OGM par une simple présentation optimiste sur le plan économique, les projets en cours sur les biotechnologies dans la région concernent également des cultures vivrières stratégiques.

Des expérimentations de niébé (un haricot) transgénique censé produire un pesticide contre un insecte ravageur sont ainsi en cours dans le pays. Cette culture est consommée par près de 200 millions de personnes sur le continent, et cultivée sur plus de 12,5 millions d'hectares de savanes sèches d'Afrique tropicale selon la Fondation africaine pour les technologies agricoles (AATF), un des nombreux lobbies africains pro-OGM qui ont vu le jour ces dernières années et qui s'impliquent sur le projet aux côtés de Monsanto et des autorités burkinabé.

Africa harvest biotech foundation international (AHBFI), une « ONG » dirigée par une ancienne cadre de Monsanto, coordonne quant à elle le projet « du sorgho biofortifié en Afrique » (ABS), financé par la fondation Bill et Melinda Gates. Ce projet vise à



Ousmane Tiendrébéogo, secrétaire général du Syndicat national des travailleurs de l'agropastorale, farouchement opposé aux OGM de passage à Paris.

développer un sorgho génétiquement modifié, prétendument pour remédier au taux important d'anémie chez les populations pauvres. Le sorgho, aliment de base d'environ 300 millions de personnes en Afrique, est en effet jugé trop faible en certains minéraux, vitamines et autres éléments nutritifs : on nous vend donc encore une fois l'idée que le progrès technologique peut remédier à un problème d'ordre politique, celui de la malnutrition, liée à la misère, et donc au pillage.

Parmi les partenaires impliqués dans le projet, on retrouve des partenaires institutionnels publics comme l'Université de Californie (Berkeley, États-Unis) et l'Institut international de recherche sur les cultures pour les tropiques semi-arides (Icrisat), la coopération états-unienne avec l'Usaid et l'USDA, mais également des lobbies comme Crop Life International (qui représente les firmes de l'agrochimie comme Monsanto, Bayer, Syngenta...), Europabio et Africabio, ou encore des financeurs privés et prétendument philanthropes comme la fondation Rockefeller et la Fondation Gates.

On aurait donc tort de s'inquiéter.

Selon le Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement

agricole (CORAF/WECARD), la première phase d'expérimentation couvre la période 2007-2011, uniquement au Burkina Faso, et la seconde phase serait une « vulgarisation programmée au Mali, au Ghana, au Nigeria et au Togo ». Le Burkina Faso, état docile, n'est en somme qu'une porte d'entrée des OGM en Afrique de l'Ouest.

Le soutien des bailleurs internationaux

Le projet de sorgho biofortifié d'Africa Harvest est financé par la fondation Bill et Melinda Gates dans le cadre des « Grand Challenges in Global Health », mais la coopération publique des États-Unis n'est pas en reste. En 2008, le Burkina Faso a en effet signé avec les États-Unis son « Compact », c'est-à-dire une convention sur cinq ans dans le cadre du Millennium Challenge Corporation (MCC), une structure privée voulue par le président Georges W. Bush pour gérer tout un pan de l'aide humanitaire américaine en dehors des cadres habituels de la coopération publique. La très pertinente ONG Grain écrivait à son propos, en 2010 : « [Le MCC a] son propre président et un conseil d'administration lequel, tout en rendant des comptes au Congrès et en incluant le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Économie et des Finances, le représentant américain au Commerce et l'administrateur de l'Usaid, [comprend] aussi quatre représentants du secteur privé. (...) La politique du MCC est sans complaisance et ressemble à un programme d'ajustement structurel. Le MCC dispose d'un large budget (que le Congrès a augmenté sous l'administration Obama : + 26 % en 2010). L'argent est versé sous forme de subventions, et non pas de prêts, à ceux des pays que le MCC considère comme des candidats acceptables : une belle carotte qu'on agite pour attirer les pays. Cependant même pour devenir candidat à ce financement, un pays doit d'abord passer un test MCC avec des points : ce test tient compte de critères tels que « pays encourageant le libéralisme économique » et est fondé sur des indices provenant d'institutions néo-libérales comme la Banque mondiale, la Fondation Héritage et le Front monétaire international (FMI). Si un pays marque suffisamment de points, il peut alors être promu par le MCC au stade "threshold" (pré-compact) qui lui donne accès à des sommes modiques, ce qui va lui permettre de mettre en place les

réformes structurelles que le MCC estime nécessaires pour accéder à l'éligibilité complète. Une fois qu'il a passé tous les obstacles, un pays peut alors passer au stade suivant, c'est-à-dire mettre au point et signer avec le MCC un "Compact" qui spécifiera quatre ou cinq projets donnant droit au financement MCC. (...) Quand le Compact a été approuvé, l'argent commence à être versé. Toutefois la source peut se tarir rapidement, si le gouvernement prend une direction qui déplaît à Washington ».

Si le lien de causalité directe ne peut pas être établi entre l'ouverture générale du pays aux biotechnologies américaines, notamment le coton Bt de Monsanto, et la signature du Compact, les détracteurs des OGM s'interrogent néanmoins depuis 2008 sur la concomitance des deux, et sur les pressions qui ont pu accompagner l'octroi des aides états-uniennes...

La coopération française n'est pas nécessairement étrangère, ou tout du moins écartée de ce processus. Jusqu'en 2008, c'est la société publique française Dagrif (ex-Compagnie française de développement des textiles, CFDT) qui détenait un tiers des parts de la principale société cotonnière du pays, la Sofitex, fer de lance du développement du coton Bt, et contrôlait à 90% la Socoma, l'autre société cotonnière engagée dans la culture de coton GM.

Bien que cette société ait été privatisée et rebaptisée Géocoton en 2008 (un consortium français détenu à 51% par le groupe Advens du franco-libano-sénégalais Abbas Jabber et à 49% par la CMA-CGM du Marseillais Jacques Saadé), l'Agence française de développement (AFD) continuait d'en détenir 14% jusqu'en février 2010 : les autorités françaises ont donc été largement impliquées dans le développement de la culture de coton Bt au Burkina Faso, comme décideur (à la Socoma) ou co-décideur (à la Sofitex) jusqu'en 2008, puis comme actionnaire minoritaire via l'AFD jusqu'en 2010.

A l'occasion de la venue en France d'Ousmane Tiendrébéogo, secrétaire général du Syntap (Syndicat national des travailleurs de l'agropastorale), petit syndicat paysan burkinabé farouchement opposé aux OGM, un rendez-vous a été demandé mi-juin auprès d'une demi-douzaine d'ingénieurs de l'AFD impliqués dans la filière coton ou sur le suivi du Burkina Faso, pour évoquer cette question sensible : à ce jour, l'AFD n'a même pas accusé réception de cette demande, se murant dans un silence méprisant.

Thomas Noirot

LIBYE

Intox aux missiles

Dans une dépêche AFP du 22 juin, l'expert algérien Mohamed Mokeddem, auteur notamment de « *La France et l'islamisme armé* » commente l'interception, le 12 avril, dans le désert nigérien, de trafiquants d'armes transportant 640 kg d'explosifs, du Semtex tchèque : « *Cela confirme que le rôle des islamistes radicaux libyens n'est pas seulement de lutter contre Kadhafti mais aussi de canaliser l'acheminement des missiles et des explosifs. Le but est de revitaliser les réseaux d'armements d'Aqmi* ». Selon les services de sécurité nigériens, plusieurs combattants d'Aqmi faisaient partie du convoi. Tiens donc ! Revoilà le scénario des terroristes d'Aqmi détournant des missiles anti-aériens de fabrication russe SAM-7 des arsenaux libyens qui refait surface et qui « *confirme les pires craintes des services régionaux et occidentaux de renseignements* ».

L'AFP cite aussi un responsable de la lutte anti-terroriste dans la région qui se confie : « *Il y a un très grand danger de voir Aqmi devenir l'une des armées les plus fortes du Sahel. Beaucoup d'armes sont tombées entre les mains des terroristes, surtout des missiles sol-air* ». Mot pour mot ce que

déclarait déjà le président tchadien, Idriss Déby, le 28 mars (*Billets d'Afrique* n°201). Une affirmation que l'auteur de la dépêche reprend à son compte puisqu'il réussit la prouesse de quantifier le nombre de ces missiles anti-aériens a « *des centaines* ». Pourtant dans la même dépêche, le directeur du Centre français de recherche sur le renseignement, Eric Dénécé, use du conditionnel : « *Des membres d'Aqmi auraient acquis plusieurs exemplaires de missiles sol-air portables de type SAM-7 auprès de trafiquants libyens* » même s'« *il n'y a plus beaucoup de doutes* » en s'appuyant simplement sur ce que disent les services maliens et algériens. Le 3 juillet, un article du *Figaro* évoque la possibilité, « *peut-être* », de missiles récupérés par Aqmi. S'il ne fait guère de doute que le désordre régional soit encore plus propice aux trafics qui ont toujours existé dans la zone, les informations concernant les SAM-7 sont à prendre avec des pincettes. Surtout quand elles sont relayées par les milieux sécuritaires algériens ou tchadiens qui redoutent par dessus tout une contagion des révoltes populaires chez eux.

A ce stade, on se dit aussi que le

gouvernement français est inconscient puisqu'il organise en catimini des livraisons d'armes aux rebelles libyens dont certains sont au mieux des « *trafiquants* », au pire des « *islamistes radicaux* »....

Des armes légères comme le prétend le ministère de la Défense mais aussi des lance-roquettes, des fusils d'assaut, des mitrailleuses et surtout des missiles antichars Milan si l'on en croit *Le Figaro* qui a révélé les parachutages aux rebelles libyens. Une source officielle proche du dossier précise même que « *la France a fait passer quarante tonnes d'armes, en particulier quelques chars légers* » (AFP, 29 juin). Plusieurs semaines auparavant, la *Lettre du Continent* signalait déjà une livraison d'armes via le Niger dont une partie a été détournée pendant le transport. Pas par des terroristes islamistes tout de même ?

A moins que, minutieusement, on ne construise un ennemi dont la puissance supposée, « *l'une des armées les plus fortes de la région* » avec ces centaines de missiles et des armes sophistiquées, nous « *oblige* » à militariser encore davantage le Sahara.

Raphaël De Benito

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « *Françafrique* ». Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____
 Adresse: _____
 Code Postal _____ Ville _____
 Tél. : _____ Fax _____
 Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 €uros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.
 Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
 Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, R.Houra, T.Noïrot, A.Gueye, Yello, M.Lopes

Abonnements : David Dousseau

Association Survie

107, Bd de Magenta

F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n°

0211G87632

Dépôt légal : juillet 2011 -ISSN 2115-

6336 Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros (Étranger: 30 euros) €personne à faible revenu: 20 euros €

